

MESURES PRISES PAR LE CANADA FACE A L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS. Mise à jour le 06/11/2020

MESURES GENERALES D'ENDIGUEMENT DE L'EPIDEMIE

	Mesures fédérales	Mesures provinciales
Mesures sanitaires et relatives à la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction pour les personnes présentant des symptômes de prendre le train ou les vols intérieurs à partir du 30 mars. • Seuls 4 aéroports accueillent désormais les vols internationaux : Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary • Prolongation jusqu'au 21 novembre de la fermeture de la frontière canado-américaine aux déplacements non essentiels (fermeture effective depuis le 21 mars). Le transport de marchandises n'est pas concerné. • Pour les pays autres que les Etats-Unis, fermeture des frontières canadiennes jusqu'au 30 novembre au moins (sauf pour les citoyens et résidents permanents canadiens) • Toute personne symptomatique, y compris de nationalité canadienne, se voit interdire l'entrée sur le territoire, les transporteurs aériens doivent réaliser une évaluation de chaque passager. • Jusqu'au 30 octobre au moins, quarantaine obligatoire de 14 jours pour les personnes qui sont de retour de l'étranger (Loi sur la mise en quarantaine). Ne pas se conformer à cette obligation est passible d'amendes et d'emprisonnement. • Obligation à compter du 20 avril de porter un masque pour tous les passagers aériens et recommandation d'en porter dans les transports en commun. • Le gouvernement émet la recommandation d'éviter tout voyage non essentiel, quelle que soit la destination, et recommande aux canadiens de rentrer au Canada par les moyens commerciaux encore disponibles. 	<p>Etat d'urgence déclaré dans l'ensemble des provinces. Fermeture des activités et services non essentiels. Déconfinements à partir de début mai, avec des calendriers et des modalités qui diffèrent d'une province à l'autre (voir section plans de déconfinement).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Québec : - Port du masque obligatoire dans les transports en commun et dans les lieux publics intérieurs. - A compter du 1er octobre et pour 28 jours au moins, passage en "Zone rouge" de certaines régions dont les villes de Montréal et Québec : interdiction pour les individus de recevoir chez eux et interdiction de rassemblements même extérieurs. Fermeture des bars, restaurants, casinos, cinémas, musées, théâtres, bibliothèques et salles de spectacles. • Ontario : Fermeture des écoles jusqu'en septembre. Fermeture de toutes les entreprises dont les activités sont jugées non essentielles à compter du 25 mars. Etat d'urgence jusqu'au 29 juillet. Passage en phase 1 du déconfinement le 19 mai, en phase 2 à partir du 12 juin et en phase 3 à partir du 17 juillet (31 juillet pour le Grand Toronto, cf. infra). Nouvelles restrictions à Toronto, Ottawa et Peel à compter du 10 octobre (cf. infra). • Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Ile-du-Prince Edouard : Contrôle des "frontières" provinciales : toute circulation non prioritaire avec les autres provinces est interdite. A compter du 3 juillet, les résidents de ces trois provinces (+ Terre Neuve et Labrador) pourront passer de l'une à l'autre sans avoir à s'isoler 2 semaines.
Plans de déconfinement / reconfinement	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau-Brunswick : Nouvelle éclosion de cas dans la province durant la semaine du 25 mai. La nouvelle phase de déconfinement ("phase jaune") a commencé le 22 mai avec la permission de plus grands rassemblements (moins de 50 personnes), une réouverture de certains commerces et la levée d'interdiction d'entrée pour les travailleurs étrangers temporaires. Une région plus touchée (Campbellton) a dû reprendre les mesures de confinement de la phase précédente ("phase orange"). Une nouvelle phase de reprise commence le 5 juin partout sauf dans la région de Campbellton. • Québec : 4 mai : Ouverture des commerces de détail ayant un accès direct vers l'extérieur, à l'exception de ceux de la communauté métropolitaine de Montréal. 11 mai : Ouverture des entreprises du secteur manufacturier avec des effectifs réduits (50 travailleurs + 50 % des employés excédentaires par horaire de travail) + Reprise de toutes les activités du secteur de la construction (construction résidentielle et commerciale, travaux routiers, chantiers d'infrastructure,...) 25 mai : Ouverture des commerces de détail ayant un accès direct vers l'extérieur de la communauté métropolitaine de Montréal + Ouverture des entreprises du secteur manufacturier sans contrainte d'effectif. 29 mai : Réouverture des institutions muséales et des bibliothèques. 1er juin : Reprise des soins de santé privés partout au Québec et des soins corporels et esthétiques partout sauf dans le Grand Montréal + Ouverture des centres commerciaux à l'extérieur du Grand Montréal + Ouverture des marinas et de certains établissements touristiques (camping, pourvoirie, résidences à l'extérieur de Montréal). 15 juin : Reprise des soins corporels et esthétiques dans le Grand Montréal et des restaurants hors Montréal. 22 juin : Ouverture des restaurants à Montréal. / 18 juillet : retour des travailleurs dans les bureaux, taux d'occupation max de 25% 1er octobre : A compter du 1er octobre et pour 28 jours au moins, passage en "Zone rouge" de certaines régions dont les villes de Montréal et Québec : interdiction pour les individus de recevoir chez eux et interdiction de rassemblements même extérieurs. Fermeture des bars, restaurants, casinos, cinémas, musées, théâtres, bibliothèques et salles de spectacles. Prolongation de ces mesures jusqu'au 23 novembre. • Saskatchewan : Annonce le 23 avril d'un plan de déconfinement en cinq phases : réouverture des services médicaux et des activités extérieures le 4 mai / réouverture des commerces de détail le 19 mai / ensuite, sous réserve d'une maîtrise de l'épidémie, réouverture des établissements de services puis des structures de divertissement avant finalement la levée des mesures de distanciation sociale. Phase 3 à partir du 8 juin : réouverture des restaurants et bars (à moitié de leur capacité) et des établissements de services. Passage en phase 4 le 29 juin : réouverture des établissements culturels et de divertissement et des activités sportives en extérieur. • Ontario : Phase 1 du déconfinement à partir du mardi 19 mai, réouverture des commerces de détail ayant une entrée séparée donnant sur la rue. Reprise des activités de santé non-essentiels le 27 mai. Phase 2 du déconfinement à partir du 12 juin : réouverture des centres commerciaux, des restaurants et bars (uniquement en extérieur), musées et sites touristiques, services de soins personnels. Les rassemblements de moins de 10 personnes sont désormais autorisés. La ville de Toronto est passée en phase 2 le 23 juin. Phase 3 du déconfinement à partir du 17 juillet dans la majorité de la province (le 31 juillet pour la région de Toronto et le 12 août pour la circonscription de Windsor-Essex) : réouverture des restaurants et bars en intérieur, des salles de sports, centres de beauté, cinémas et salles de spectacles. Les rassemblements sont désormais limités à 50 personnes en intérieur et 100 en extérieur. Baisse de ces limites à Toronto et Ottawa à partir du 18 septembre (10 en intérieur et 25 à l'extérieur). Nouvelles restrictions à Toronto, Ottawa et Peel à partir du 10 octobre, en particulier fermeture des restaurants en intérieur ainsi que des gymnases, établissements de jeux, cinémas, théâtres et salles de spectacle. Restrictions levées à Peel, York et Ottawa le 7 novembre puis à Toronto le 14 novembre. • Ile-du-Prince-Edouard : Présentation d'un plan en 4 phases : "Renouveler l'I.-P.-E. ensemble". Première phase commence le 1er mai avec l'autorisation des rassemblements extérieurs et de certaines activités récréatives extérieures sans contact (maximum 5 personnes). 22 mai : 2ème phase avec la réouverture de certains commerces. La 3ème phase de réouverture a commencé le 1er juin avec notamment l'autorisation des rassemblements de moins de 15 personnes à l'intérieur et l'ouverture des restaurants avec des capacités d'accueil limitées. Passage en phase 4 (la dernière) le 26 juin. 	

<p style="text-align: center;">Plans de déconfinement / reconfinement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Manitoba : Réouverture partielle de l'économie le 4 mai : - Réouverture des services de santé non-urgents ainsi que des commerces de détail, salons de coiffure et restaurants qui ne devront pas dépasser la moitié de leur capacité et des musées, bibliothèques et galeries d'art si il y est possible de faire respecter les mesures de distanciation sociale. / Passage en phase 2 le 1er juin : réouverture des terrasses des bars et restaurants, des activités sportives et culturelles (théâtres, salles de danse) et des parcs nationaux. / Passage en phase 3 le 21 juin : réouverture complète des bars et restaurants, suppression de la quarantaine pour les voyageurs venant de l'ouest du pays. La limite sur les rassemblements publics est de 100 personnes à l'extérieur et 50 en intérieur. / Passage en phase 4 le 25 juillet : réouverture des cinémas, salles des spectacles et autres services de divertissement et réautorisation des visites dans les maisons de retraite. • Colombie-Britannique : Plan de redémarrage de l'économie en 4 phases : - Phase 1 : services hospitaliers, services de garde pour les travailleurs essentiels, classes en ligne de la maternelle à la 12ème année. / - Phase 2 (débutée le 19 mai) : rassemblements en petits groupes restreints autorisés, réouverture des commerces, restaurants, cafés, pubs (avec mesures sanitaires), musées, bibliothèques, activités sportives et de loisirs, garde d'enfants... / Réouverture des écoles primaires et secondaires le 1er juin. / - Phase 3 (débutée le 25 juin) : réouverture des hôtels, des parcs, des universités, des divertissements (sous conditions). • Alberta : Plan de redémarrage en 3 phases - Phase 1 (à partir de mi-mai) : réouverture d'une partie des commerces de détail, des marchés, de certains services (coiffeurs), des cafés, bars et restaurants (occupation à 50 % de la capacité), des musées, de certaines activités récréatives, des services de garde d'enfants. Rassemblements limités à 15 personnes en intérieur et 50 en extérieur. Cette phase a démarré le 13 mai dans toute la province à l'exception des villes de Calgary et Brooks. / - Phase 2 (12 juin) : réouverture des écoles (avec certaines restrictions), possibilité de rassemblements plus importants, pratique de loisirs en intérieur. / - Phase 3 (échéance à déterminer) : toutes les activités rendues possibles moyennant des restrictions et mesures adéquates. • Terre-Neuve-et-Labrador : Mise en place d'un système de « niveaux d'alerte » : passage du niveau d'alerte 5 au niveau d'alerte 4 le 11 mai 2020 (assouplissement de certaines mesures de santé publique pour permettre davantage d'activités sociales et commerciales). Passage au niveau d'alerte 3 le 8 juin. Passage au niveau d'alerte 2 le 25 juin. • Nouvelle-Ecosse : Reprise progressive des activités commerciales depuis le 20 mai (les commerces de détail n'ont jamais été obligés de fermer leurs portes mais doivent mettre en place des mesures sanitaires strictes en terme de nettoyage, de distanciation physique et de limite du nombre de clients). Les restaurants, les bars, les centres d'entraînement, les salons de coiffure et toutes les autres entreprises et organisations ont pu rouvrir le 5 juin. Contrairement aux autres provinces canadiennes, la Nouvelle-Écosse n'a pas présenté de plan de déconfinement par étapes. 	
MESURES GENERALES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE		
	Mesures fédérales	Mesures provinciales
<p style="text-align: center;">Politique monétaire</p>	<p>Taux directeurs : 3 baisses de taux successives de 50 points de base : le 4 mars, le 16 mars et le 27 mars . Le taux de financement à un jour est désormais de 0,25 %, contre 1,75 % début mars, taux le plus bas depuis la crise financière. Pas de nouvelles baisses prévues, en particulier pas de passage en terrain négatif, d'après le gouverneur de la Banque du Canada (communiqué du 27 mars puis du 15 mars)</p> <p>Quantitative Easing (programme de rachats d'actifs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lancement le 24 mars d'un programme d'achat de titres provinciaux sur les marchés monétaires (PAPM). Au travers de ce programme, la Banque du Canada achètera jusqu'à 40 % de chaque émission de titres directement émis par les Provinces sur les marchés monétaires et assortis d'une échéance de 12 mois ou moins. • programme d'achat de papier commercial (PAPC) afin de réduire les tensions sur le marché du financement à court terme. - programme d'achat d'obligations souveraines canadiennes sur le marché secondaire (5 Md CAD par semaine - soit 0,2 point de PIB - sur toute la courbe des taux). Les analystes anticipent la poursuite de ce programme pour au moins 6 mois, soit une enveloppe de plus de 100 Md à 250 Md CAD, 5% à 12,5% du PIB. - programme d'achats d'obligations provinciales - PAOP (maturité jusqu'à 10 ans) . Le programme sera lancé début mai et actif pendant 12 mois. Son enveloppe est plafonnée à 50 Md CAD (32 Md €). - programme d'achats d'obligations de sociétés – PAOS - (échéance inférieure à 5 ans). Le programme sera lancé début mai et actif pendant 12 mois. Son enveloppe est plafonnée à 10 Md CAD (6,5 Md €). - facilité d'achat des acceptations bancaires : la Banque du Canada achète chaque semaine environ 10 Md CAD (6,5 Md €) d'acceptations bancaires jusqu'à ce que les conditions de marchés s'améliorent. <p>Liquidités pour les institutions financières : lancement d'un mécanisme permanent d'octroi de liquidités à plus d'un jour. Au travers de ce mécanisme, les institutions financières peuvent emprunter auprès de la Banque du Canada en donnant en garantie un large éventail de titres, y compris des prêts hypothécaires.</p>	
<p style="text-align: center;">Financement de l'économie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • BSIF : réduction de l'exigence de fonds propres pour stabilité intérieure des banques canadiennes d'un montant équivalent à 1,25 % du montant des actifs pondérés en fonction des risques. D'après le gouvernement fédéral, cette souplesse permettra l'injection de 300 Md CAD (200 Md€) dans l'économie canadienne. • Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes - en vigueur jusqu'au 31 décembre. Mise en oeuvre par les établissements financiers en lien avec EDC. Prêts sans intérêts et garantis par l'Etat jusqu'à 40 000 CAD pour les petites entreprises (masse salariale entre 20 000 CAD et 1,5 M CAD). Extension du dispositif en octobre avec possibilité d'un prêt supplémentaire de 20 000 CAD. • Programme de garanties de prêts à l'exportation (jusqu'à 6,25 M CAD) par EDC. Programme de 20 Md CAD. Prolongé jusque juin 2021 • Programme de prêts (jusqu'à 6,25 M CAD) conjoints BDC - établissements financiers pour les PME ayant des problèmes de trésorerie. Programme de 20 Md CAD. Prolongé jusque juin 2021 • Crédit d'Urgence pour les Grands Employeurs (CUGE). Programme de prêts de montants supérieurs à 60 M CAD (40 M €) aux firmes canadiennes, tous secteurs confondus sauf le secteur financier, réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 300 M CAD (200 M €). Maturité des prêts : 5 ans / taux d'intérêt : 5 % la première année, 8% la suivante puis augmentation de 2% par an. Le Gouvernement obtient des bons de soucriptions d'actions (warrants) à hauteur de 15% du financement. En contrepartie, les entreprises bénéficiaires ne pourront plus verser de dividendes ni racheter d'actions et la rémunération des dirigeants sera contrainte. Une publication annuelle d'un plan pour faire face aux changements climatiques sera également attendue. 	<ul style="list-style-type: none"> • Québec :- Mise en place via Investissement Québec du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) enveloppe de 2,5 Md CAD : financement d'urgence (prêts et garanties de prêts de minimum 50000 CAD) pour les grandes entreprises en difficultés. - Mise en place du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) : financement pour les PME (besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50000 CAD). - Assouplissements des modalités de prêts et garanties de prêt déjà consentis auprès d'Investissement Québec et d'autres acteurs de financement public • Ile-du-Prince-Edouard : programme de financement d'urgence par fonds de roulement pour les petites entreprises • Nouvelle-Ecosse : bonification du programme de garantie de prêts aux petites entreprises

<p style="text-align: center;">Aides aux ménages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prestation canadienne d'urgence (PCU). Prestation de 2000 CAD/mois pendant maximum 4 mois. Pour les travailleurs qui perdent leur emploi en raison de la Covid19, qui sont malades, mis en quarantaine ou s'occupent d'un proche malade ou d'un enfant en raison des fermetures d'écoles. Enveloppe globale : environ 80 Md CAD (3,7 % du PIB) Allongement de la période maximale de la prestation à 24 semaines puis 28 semaines. • La PCU est arrivée à échéance le 27 septembre et un mécanisme de transition est mis en oeuvre avec assouplissement de l'éligibilité à l'assurance-emploi et mise en place de trois nouvelles prestations de 500 CAD/semaine : prestation canadienne de la relance économique pour les travailleurs indépendants ou non éligibles à l'AE, prestation canadienne de maladie pour les travailleurs malades ou qui doivent s'isoler, prestation canadienne pour les proches aidants. • Hausse du montant de l'Allocation canadienne pour enfants (300 CAD par enfant), versement prévu dans le cadre du paiement du mois de mai [2 Md CAD] • Augmentation du montant du crédit de TVA à destination des ménages modestes [5,5 Md CAD] • Délai supplémentaire pour le paiement de l'impôt sur le revenu des particuliers (jusqu'au 31 août). [Montant en jeu : 55 Md CAD pour le cumul impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés] • Soutien aux populations vulnérables (communautés autochtones, sans abris, femmes victimes de violence...). [0,5 Md CAD] • Soutien aux étudiants avec une prestation d'urgence dédiée et l'augmentation des bourses [9 Md CAD]. Voté par le Parlement le 29 avril. • Soutien pour les personnes âgées : versement d'un paiement unique de 300 CAD (200 €) pour les admissibles à la pension de la Sécurité de Vieillesse auquel s'ajoute un versement de 200 CAD (130 €) pour les séniors admissibles au Supplément de Revenu Garanti (SRG). Coût total du programme : 2,5 Md CAD (1,7 Md €). - Complément salarial pour les travailleurs essentiels : 3 Md CAD 	<ul style="list-style-type: none"> • Québec : - Délai supplémentaire pour la production des déclarations d'impôts sur les revenus de 2019 (1er juin) et pour le paiement des impôts dus (1er septembre). - Mesure pour les retraités (réduction du montant de retrait obligatoire de certains fonds de retraite (FERR) de 25%) et pour les prêts étudiants (report de 6 mois du remboursement de la dette auprès de l'Aide financière aux études). - Hausse du salaire minimum de 0,6 CAD/heure au 1er mai. - Société d'habitation du Québec : Prêt sans intérêt pour le paiement du loyer et mesure d'hébergement temporaire • Ontario : doublement de la prestation du régime de revenu annuel garanti pour les personnes âgées à faible revenu (75 M CAD), allocation pour les familles - 200 CAD par enfant de moins de 12 ans (340 M CAD), congés de six mois pour le remboursement des prêts étudiants, aide d'urgence pour les personnes ayant des difficultés financières (200 M CAD), baisse des tarifs de l'électricité (1,5 Md CAD, voir section énergie). • Colombie Britannique : - prestation d'urgence de 1000 CAD pour les travailleurs touchés par le coronavirus (personnes malades, licenciées, qui doivent garder un proche malade ou un enfant en raison des fermetures d'école...). Cumulable avec les aides fédérales. - Renforcement du <i>BC climate action tax credit</i>
<p style="text-align: center;">Aides aux entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A partir du 15 mars, mise en place d'une subvention salariale d'urgence (SSUC) à destination des entreprises en difficulté (toutes tailles et tous secteurs confondus). Subvention à hauteur de 75 % de la masse salariale. Critère d'éligibilité : les entreprises devront justifier une perte de revenus de 30 % en glissement annuel (15% pour le mois de mars). La prestation s'applique jusqu'à un plafond de salaire équivalent à 58 700 CAD, soit une aide hebdomadaire maximale de 847 CAD. Les entreprises éligibles bénéficieront également d'un remboursement de certaines cotisations employeurs (assurance-emploi et retraite notamment) L'enveloppe budgétaire afférente est de 82 Md CAD, soit 3,7 % du PIB environ. Prolongation du dispositif jusque juin 2021, avec des conditions d'éligibilité plus restrictives, une modulation du taux de la subvention en fonction de la baisse de revenus et une baisse graduelle du taux maximal de la subvention. Octobre 2020 : gel du taux jusqu'au 19 décembre 2020 (taux maximal de 65 %) • Flexibilité pour le paiement des impôts : - jusqu'au 31 août pour le paiement de l'impôt sur les sociétés (plan d'intervention économique voté le 25 mars) - jusqu'au 30 juin pour la TPS et les droits de douanes à l'importation (nouvelles annonces du 27 mars) [montant en jeu : 30 Md CAD] • Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AELC) programme de prêts à remboursement conditionnel pour les propriétaires d'immeubles commerciaux qui acceptent de baisser d'au moins 75% leurs loyers pour les petites entreprises locataires (moins de 50 000 CAD de loyer mensuel). Ce dispositif initialement en place pour une durée de trois mois (avril, mai, juin) a été prolongé jusque fin septembre. • Remplacement en octobre 2020 par la subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) jusqu'au 19 décembre 2020 : subvention jusqu'à 65 % du loyer et aide supplémentaire de 25 % pour les entreprises contraintes de fermer leurs portes temporairement en raison d'une ordonnance de santé publique. • 17 et 18 avril : annonce d'une nouvelle enveloppe de 1,7 Md CAD (1,1 Md€) pour soutenir les entreprises, en particulier celles qui n'ont pas accès aux mesures de soutien actuelles du gouvernement, les entreprises innovantes, les entreprises rurales et les organismes chargés de la culture, du sport et du patrimoine. Enveloppe de 300 M CAD (200 M€) pour les PME appartenant à des Autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> • Québec : - Délai supplémentaire pour la production des déclarations d'impôts sur les revenus de 2019 (1er juin) et pour le paiement des impôts dus (1er septembre). - Report, jusqu'au 30 juin, des déclarations et des versements de Taxe de vente du Québec (TVQ) sans intérêts ni pénalités. Pour le secteur du tourisme : report du versement de la taxe sur l'hébergement. - Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME): Subvention pour les entreprises pour financer des activités de formation / organisation du travail - Mise en place d'un crédit de cotisation des employeurs au Fonds des services de santé (pour une période pouvant atteindre douze semaines, rétroactivement au 15 mars 2020). - Ville de Montréal : Report du paiement des taxes municipales au 1er septembre 2020. - Pour la période de confinement d'octobre 2020 : mise en place de l'Aide aux Entreprises en Régions en Alerte Maximale (AERAM) , une aide non remboursable du gouvernement québécois pour couvrir les frais fixes (taxes municipales, loyers, assurances,...) des entreprises qui devront fermer pour 28 jours (bars, restaurants, casinos, cinémas, musées, théâtres, salles de spectacles) • Ontario : - flexibilité pour le paiement des impôts (10 Md CAD) : période de grâce de 5 mois pour les paiements des impôts administrés par la province (6 Md CAD) - report de 90 jours du versement de l'impôt foncier destinés aux conseils scolaires (1,8 Md CAD) - décalage de 6 mois des versements de cotisations à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (1,9 Md CAD) - Exemption du paiement de la health tax pour les entreprises avec une masse salariale jusqu'à 10 M CAD (au lieu de 5 M CAD) [355 M CAD] - Mise en place d'un crédit d'impôt sur les sociétés pour certains investissements en capital en dehors de la région de Toronto (régions où la croissance de l'emploi est à la traîne). • Colombie Britannique : plan d'urgence avec 2,2 Md CAD de soutien aux entreprises : - report jusqu'au 30 septembre du paiement de plusieurs impôts et taxes : impôt santé, TVA provinciale, taxe carbone... - augmentation de la taxe carbone décalée du 1er avril au 30 septembre. - réduction de moitié de l'impôt scolaire [500 M CAD]

MESURES SECTORIELLES		
	Mesures fédérales	Mesures provinciales
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation donnée aux travailleurs temporaires (Amérique Latine principalement) d'entrer au Canada pour prêter main forte au secteur de l'horticulture. Sans ce soutien, les fédérations estiment une hausse des prix d'environ 17% sur les produits horticoles (marché annuel de 5 Md CAD). • Financement de 5 Md CAD accordé à la plus importante banque de financement agricole canadienne <i>Financement agricole Canada</i>. Objectif : épauler les producteurs qui rencontrent des problèmes de liquidité ainsi que les transformateurs affectés par des pertes de ventes. • Investissement de 100 M CAD (65,5 M €) afin d'améliorer l'accès aux aliments et autres produits essentiels pour les personnes les plus vulnérables. Ces fonds qui seront versés par l'intermédiaire du Fonds des infrastructures alimentaires locales du gouvernement. • Octroi d'un financement de 20 M CAD (13 M €) à l'ACIA (Agence canadienne d'inspection des aliments) pour consolider les inspections afin que les canadiens accèdent à des aliments sains pendant cette période de crise. • Québec : investissement de 45 M CAD (29 M €) pour appuyer le recrutement de travailleurs agricoles. Ces mesures comprennent notamment le versement d'une prime de 100 CAD (65 €) aux travailleurs agricoles saisonniers. • Aide fédérale de 252 M CAD destinée au secteur agricole canadien : 125 M CAD pour renforcer le fonds agricole Agrirelance (fond d'urgence agricole en cas de catastrophe naturelle) / 77 M CAD pour l'achat d'équipement de protection aux agriculteurs / 50 M CAD pour l'achat de produits alimentaires par le Gouvernement afin d'être acheminés vers les banques alimentaires et éviter le gaspillage. • Enveloppe de 470 M CAD, environ 300 M€, pour des mesures de soutien aux pêcheurs canadiens : <ul style="list-style-type: none"> - Prestation aux pêcheurs (267 M CAD, environ 175 M€) : soutien aux revenus des pêcheurs qui n'ont pas accès au programme de subvention salariale ; - Subvention aux pêcheurs (200 M CAD, environ 130 M€) : programme de liquidités pour les pêcheurs qui ne sont pas admissibles au programme de compte d'urgence pour les PME. • Plan d'infrastructures, via la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) : 1,5 Md CAD dans des projets d'irrigation agricole 	
Secteur aérien	<p>Aucun plan de soutien financier spécifique pour l'industrie aéronautique mais les entreprises peuvent bénéficier des aides transversales (cf ci-dessus et exemples ci-dessous) y compris le nouveau crédit d'urgence aux grands employeurs.</p> <p>Toutefois deux mesures de soutien sectorielles ont été mises en places :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien pour garantir l'approvisionnement des biens et services essentiels aux communautés éloignées accessibles uniquement par avion: 17,3 M CAD (11,3 M €) aux gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pour qu'ils appuient les transporteurs aériens dans le Nord. • Soutien à destination des aéroports: le gouvernement renonce aux loyers payés sur baux fonciers pour les 21 administrations aéroportuaires qui paient un loyer au gouvernement. Mesure valable de mars 2020 à décembre 2020 correspondant à un montant de l'ordre de 300 M CAD (196 M €). <p>Air Canada : suspension de l'essentiel des vols internationaux jusqu'au 31 mai. Vols commerciaux notamment vers l'Europe (Bruxelles, Francfort, Londres, Munich reprise 25 juin, Paris, Zurich) depuis Montréal, Toronto et Vancouver. (Liaisons saisonnières Montréal-Bordeaux et Montréal-Marseille suspendues pour l'été; démarrage de la liaison saisonnière Vancouver-Paris repoussé).</p> <p>Air Transat : suspension de tous les vols jusqu'au 23 juillet, .</p> <p>Westjet : interruption de tous les vols internationaux jusqu'au 4 juillet., réouverture des vols vers Londres et Paris en août. A partir d'octobre 2020, réduction des vols dans les Provinces Maritimes</p> <p>Porter : suspension de tous les vols prolongée jusqu'au 15 décembre.</p> <p>Les compagnies aériennes canadiennes Air Canada et Westjet ont annoncé le 9 avril recourir à la subvention salariale de 75% du gouvernement fédéral, ce qui leur permettra de rappeler les employés mis à pied (suspension temporaire du contrat de travail) à la fin mars (16 500 pour Air Canada; près de 10 000 pour Westjet: annonce du 22 avril). Ces employés seront en statut inactif donc maintenus dans les effectifs. Il pourraient ainsi bénéficier de la subvention salariale fédérale. Toutefois Air Canada a annoncé le 15 mai le licenciement de 50 à 60% de ses 38 000 employés à compter du 7 juin.</p> <p>Airbus Canada, qui assemble l'A220 au Québec, a également recours à la subvention salariale fédérale.</p>	
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> • La grande distribution canadienne adapte ses ressources humaines pour faire face à la crise : nombreuses embauches (Walmart, Dollarama par exemple) et versement de primes et bonus aux employés. • Réduction des heures d'ouverture par les grandes enseignes de la grande distribution. • Certains modes de consommation (retrait des marchandises, livraison) sont favorisés via une réduction ou une élimination des frais afférents. • Mesures sanitaires mises en place par les grandes enseignes (nettoyage, stations de désinfection, retrait des stands de libre service, mesures de distanciation sociale...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Ontario & Québec : à compter du 25 mars, ces deux provinces ont ordonné l'arrêt de toutes les activités considérées comme non essentielles, ce qui implique la fermeture de la grande majorité des enseignes du commerce de détail, à l'exception des magasins alimentaires, pharmacies, station services et autres commerces jugés essentiels (dont plusieurs grandes enseignes de bricolage ou de produits électroniques). Les sociétés de la couronne assurant la vente d'alcool et de cannabis restent également ouvertes. Déconfinement progressif à partir de début mai. • Québec : Lancement de l'initiative «LePanierBleu.ca » pour favoriser l'achat local (répertoire de produits et services locaux)

<p style="text-align: center;">Santé Sciences/Recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 18 mars : arrêté d'urgence par le Ministère de la santé pour favoriser l'approbation plus rapide et plus souple de dispositifs médicaux, en particulier tests de dépistage. • Plan de mobilisation des sciences de 275 M CAD pour lutter contre le coronavirus dont 192 M CAD issus du Fonds stratégique pour l'innovation pour soutenir la création et la production de vaccins. • Annonce le 23 avril d'un investissement de plus de 1 Md CAD (plus de 700 M EUR) pour appuyer une stratégie nationale de recherche médicale visant notamment l'élaboration d'un vaccin et de médicaments, ainsi que le suivi du virus. • Enveloppe fédérale de 240 M CAD pour renforcer les services en matière de santé, principalement la santé numérique (plateformes en ligne, applications...) • Financement fédéral de 176 M CAD pour l'entreprise de biotechnologie ABCellera afin de soutenir cette dernière dans la recherche de traitements. • Dans le cadre de l'effort multilatéral pour une sortie de crise, contribution fédérale au fond international de lutte contre le Covid-19 avec une somme de 850 M CAD. • Annonce le 15 mai d'un financement de 450 M CAD pour aider le milieu de la recherche universitaire du Canada durant la pandémie. • Signature de plusieurs commandes de vaccins du gouvernement fédéral auprès des entreprises Pfizer, Moderna, Johnson & Johnson et Novavax • Octobre 2020 : dépôt par l'entreprise Moderna et par le duo AstraZeneca-Université d'Oxford d'une demande d'autorisation de mise en marché de leur candidat-vaccin contre la COVID-19 auprès de Santé Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ontario : 3,3 Md CAD d'investissements dans la santé (notamment pour accroître le nombre de lits dans les hôpitaux et accélérer les dépistages). • Colombie Britannique : le plan d'urgence comprend un investissement de 1,7 Md CAD vers les services essentiels, dont la santé fait partie
<p style="text-align: center;">Finances : banques & assurances</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du programme de facilitation de crédit à destination des PME, BDC et EDC collaboreront avec les prêteurs privés. • Engagement des principales banques canadiennes (BMO, CIBC, BNC, RBC, TD, Scotia et Desjardins) à faire preuve de souplesse vis à vis de leurs clients (particuliers et entreprises) confrontés à des difficultés financières. Elles peuvent notamment proposer des allègements sur les crédits, par exemple sous la forme de report des paiements d'échéances. • Le gouvernement a demandé le 25 mars aux banques de réduire les taux d'intérêt sur les cartes de crédit. Les principales banques ont annoncé le 3 avril une baisse de moitié de leurs taux d'intérêt sur cartes de crédit pour leurs clients en situation financière délicate. • Les principales banques ont fermé certaines agences et limité leurs horaires d'ouverture afin de s'assurer d'avoir suffisamment d'agents "sains" pour continuer leurs services sur la durée. • Flexibilité accordée par les assureurs aux entreprises et ménages en difficulté pour le paiement des primes d'assurances. • Réduction des primes d'assurances automobiles pour les utilisateurs dont les habitudes de conduite ont été modifiées. 	
<p style="text-align: center;">Energie</p>	<p>Plan fédéral de soutien au secteur énergétique / pétrolier annoncé le 17 avril prévoit les financements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1,7 Md CAD (1,1 Md €) pour le nettoyage des anciens sites de production abandonnés, puits de pétrole/gaz, (« orphan wells ») en Alberta, Saskatchewan et Colombie-Britannique. - 750 M CAD (490 M €) au profit d'un nouveau fonds dédié à la réduction des émissions de gaz, de méthane en particulier, dont 75 M (49 M euros) en faveur des entreprises opérant au large de la province de Terre-Neuve-Labrador. <p>Ce plan prévoit également que BDC (Banque de Développement du Canada) et EDC (Export Développement Canada) renforcent leurs outils de soutien aux PME du secteur de l'énergie.</p> <p>Selon le gouvernement fédéral ce plan élaboré en lien avec les Provinces et l'industrie devrait permettre de préserver 10 000 emplois dont 5200 en Alberta. Le Premier ministre a également indiqué que l'objectif du plan est de créer des emplois immédiats et de soutenir l'industrie tout en respectant les objectifs environnementaux.</p> <p>Plan d'infrastructures, via la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) : 2,5 Md CAD dans les énergies propres pour favoriser la production, le transport et l'entreposage d'électricité propre / 2 Md CAD dans la modernisation à grande échelle d'immeubles afin d'augmenter leur efficacité énergétique / 1,5 Md CAD pour accélérer l'adoption d'autobus zéro émission et la mise en place d'infrastructures de recharge</p> <p>Octobre 2020 : lancement d'un fonds de 750 M CAD (environ 500 M€) pour aider les sociétés pétrolières et gazières à réduire les émissions de méthane. Ce fonds fournit de l'aide financière aux sociétés pétrolières et gazières afin de les aider à adopter des technologies plus vertes et à maintenir l'emploi dans leur secteur pour résister aux impacts de la crise sanitaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Québec : Hydro-Québec suspend les frais de retard pour les factures impayées jusqu'à nouvel ordre et rappelle qu'aucune interruption de service pour non paiement n'aura lieu. • Ontario : À compter du 24 mars, les consommateurs d'électricité de l'Ontario paieront toujours le tarif de la période creuse, peu importe l'heure de la journée, et ce, pendant une période initiale de 45 jours. Montant total en jeu : 1,5 Md CAD • Alberta : Le gouvernement provincial a déclaré que les travailleurs du secteur stratégique de l'extraction des pétroles issus de sables bitumineux seront considérés comme travailleurs essentiels. Même s'il attend principalement un plan de soutien fédéral, le gouvernement provincial a annoncé le 20 mars les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> -Financement de la redevance de l'Alberta Energy Regulator pour une période de 6 mois à hauteur de 113 M CAD; -pour donner de la visibilité aux acteurs, octroi d'une extension d'un an pour les permis d'exploitation de projets oil & gas arrivant à échéance en 2020; -Extension d'un prêt à <i>Orphan Well Association</i> à hauteur de 100 M CAD pour soutenir les activités de l'association en matière de démantèlement des sites de production en fin de vie et en vue de la création 500 emplois directs et indirects. • Saskatchewan : Le 14 avril le gouvernement provincial a publié un plan de soutien au secteur pétrolier: <ul style="list-style-type: none"> -Prolongation d'un an des permis qui devait expirer en 2020. -Réduction de 50% la part relevant de l'industrie de la taxe sur le pétrole et le gaz (Oil and Gas Administrative Levy) au cours de cet exercice et report de la facturation du solde restant jusqu'au 1er octobre 2020. Cela permettra au secteur d'économiser 11,4 M CAD pour faire face aux défis immédiats de liquidité.

<p style="text-align: center;">Industrie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 20 mars: Annonce d'un plan de mobilisation des capacités du secteur industriel au Canada. 31 mars: Annonce de financements fédéraux de 2 Md CAD (1,3 Md €) pour l'achat de tests / équipements médicaux et 50 M CAD (32,7 M €) à la Supergrappe de la fabrication de pointe. 7 avril: Annonce de la fabrication au Canada de plus de fournitures et d'équipement médicaux dont l'objectif de 30 000 respirateurs <p>• Plan qui prévoit des mesures pour soutenir directement les entreprises afin d'augmenter leur capacité de production ou en donnant les outils nécessaires aux chaînes de production pour concevoir des produits faits au Canada pour lutter contre l'épidémie (équipements de protection individuelle, produits désinfectants, diagnostics, technologies de suivi de maladies).</p> <p>Plan qui vise également à mobiliser les programmes gouvernementaux en faveur de l'innovation (Fonds stratégique d'innovation, Supergrappes d'innovation, Centre national de recherches) pour identifier des projets prometteurs visant à apporter des solutions à la crise et les commercialiser rapidement. Plusieurs projets identifiés par la Supergrappe de la fabrication de pointe en production (écrans faciaux grâce à la technologie de l'impression 3D, conception ouverte de respirateurs, trousse de dépistage rapide grâce à la nanotechnologie). La Supergrappe de l'économie numérique investit 60 M CAD (39,2 M €) dans le but de développer des solutions numériques dans les domaines suivants : systèmes de santé, diagnostics, thérapies, modes de vie.</p> <p>À ce stade plus de 5 000 entreprises canadiennes mobilisent leur expertise et leurs ressources:</p> <ul style="list-style-type: none"> -engagements du secteur industriel canadien, notamment secteurs «healthtech», textile (Canada Goose, Arc'teryx), chimie, énergie (Suncor), du secteur automobile en Ontario (Linamar, Magna), ainsi que de multinationales (GE, GM, Toyota, Ford, Shell, Alibaba, Home Depot) -approbation par Santé Canada d'un test portatif et rapide de dépistage du Covid-19 qui permettra d'établir un diagnostic en moins d'1h, développé par l'entreprise de biotechnologie Spartan Bioscience basée à Ottawa et spécialisée dans les tests ADN. Cette technologie de dépistage, développée avec un financement du Conseil national de recherches du Canada, ne nécessite pas l'envoi à un laboratoire. Le gouvernement fédéral a déjà passé plus de 40 000 commandes, l'Ontario 1 million, le Québec 200 000 et l'Alberta 100 000. À ce stade le dispositif ne sera fourni qu'au Canada malgré les nombreuses demandes. -partenariat du gouvernement avec le prix Nobel canadien Dr Art McDonald qui dirige une équipe de scientifiques afin de concevoir un respirateur facile à fabriquer à l'aide de pièces en vente libre et accessibles; -approbation accélérée par Santé Canada de l'utilisation de matériaux de substitution innovateurs pour des blouses médicales; -efforts de Medicom pour accroître sa capacité de fabriquer au Canada des dizaines de millions de masques chirurgicaux et de masques N95 supplémentaires par an. -soutien du gouvernement fédéral au Réseau pour la production de désinfectant pour les mains, mis en place par l'Alliance de l'industrie cosmétique du Canada, l'Association canadienne de produits de consommation spécialisés et Spirits Canada. <ul style="list-style-type: none"> • 8 mai: Annonce de la mise en place d'un Conseil consultatif sur la stratégie industrielle pour analyser l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les industries et fournir des recommandations de politique économique au gouvernement. Pour cela le Conseil se concertera avec les milieux des affaires. Ce Conseil est dirigé par Monique Leroux ancienne CEO du Mouvement Desjardins puis Présidente du CA d'Investissement Québec. • 3 juin: Annonce de la composition du Conseil: 9 dirigeants d'entreprises dont le CEO de Suncor, la CEO du Port de Montréal et d'autres dirigeants issus des industries agroalimentaire, numérique, fabrication, commerce de détail, tourisme, santé, technologies propres. La conseillère scientifique en chef du Canada participera également aux travaux du Conseil. <p>Québec : Le gouvernement a annoncé le 14 mai qu'il devancera des investissements prévus dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030 dans plusieurs secteurs pour accélérer la relance économique du Québec. Le total des investissements atteindra 13,9 Md CAD pour l'année en cours, par rapport aux 11 Md CAD initialement prévus. Des investissements supplémentaires de 2,9 Md CAD (soit près de 2 Md€) sont programmés dès 2020-2021 dont 700 M CAD pour le réseau de la santé et des services sociaux, 1,1 Md CAD pour le réseau de l'éducation, 600 M CAD pour des projets de transports collectifs, principalement à Montréal ; 370 M CAD pour le réseau routier et 130 M CAD pour d'autres secteurs.</p>
<p style="text-align: center;">Autres mesures sectorielles</p>	<p>Culture/patrimoine/sport:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds d'urgence de 500 M CAD pour soutenir les organismes des secteurs de la culture, du patrimoine et du sport. - Québec : plan de relance du milieu culturel : 400 M CAD sur deux ans. <p>Télécommunications :</p> <p>Financement du gouvernement fédéral au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) du montant équivalent aux droits de licence 2020-2021 des radiodiffuseurs auxquels le CRTC a renoncé.</p> <p>Plan d'infrastructures, via la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) : 2 Md CAD pour connecter environ 750 000 ménages et petites entreprises aux services à large bande dans les communautés mal desservies.</p> <p>Tourisme: Report sans intérêt jusqu'au 1er septembre 2020 du paiement des baux et des permis d'occupation des exploitants d'entreprises touristiques dans les parcs nationaux, lieux historiques, aires marines. Québec : Plan de relance du secteur touristique de 750 M CAD (489 M EUR) sur 2 ans.</p> <p>Organismes de bienfaisance: Financement de 350 M CAD aux organismes nationaux fournissant des services essentiels aux personnes vulnérables (livraison alimentation, services de transports...).</p>